

L'an 2024 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'es réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous l présidence du .maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	11 Pour : 11 Contre : 11 Abstentions : 0

Etaient présents :
ANCHORDOQUY Jean Michel, SEYCHAL Antton,
BIDONDO Jean Pierre- INCAURGARAT Nathalie - CEDARRY Suzanne
IBARROLA Pascal ORHATEGARAY Ramuntxo, OXOBY Monique- URRIZAGA
Peio- MARISCO Jean Pierre -SABAROTS Anne

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
06 février 2024

Etai(en)t excusé(s) :
ARROSSA Lidia - ONDICOL Beñat - ETCHEVERRY Bernadette

Date d'affichage
21 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es)**secrétaire(s) de séance :**
TAFERNABERRY Eñaut

__/__/__
et publication du
__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2023
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, après avoir approuvé le
compte administratif de l'exercice 2023

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	0,00
	- un déficit reporté de :	0,00
	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
	- un déficit d'investissement de :	3 476,00
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	3 476,00
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT	0,00
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	3 476,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bidarray

Maire JEAN MICHEL ANCHORDOQUY

le(s) secrétaire(s) de séance

